

COMMUNE DE FROENINGEN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 12 MAI 2022**

Sous la présidence de Georges HEIM, Maire

Présents : Mathieu ABEGG, Vivian BAUER, Sandra BESSAGUET, Georges CLAERR, Marie DORI, Michel HARTMANN, Franck ROMANN, Sonia WERTH et Frédéric ZIMMERMANN

Absent excusé et non représenté : Jean-Claude KLEIN,
Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Déborah MARTINS à Marie DORI
Yves SCHUELLER à Michel HARTMANN

Le conseil municipal désigne Sonia WERTH secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2022
2. – Urbanisme
- 3.- Création d'un emploi temporaire d'agent technique à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité
- 4.- Subvention école
- 5.-Divers

Le maire ouvre la séance à 20 heures



POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 avril 2022 n'appelle pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – URBANISME**➤ DECLARATION DE TRAVAUX**

- M et Mme ABEG Mathieu : 3, rue des Romains, Pose de panneaux photovoltaïques
- Commune de FROENINGEN : division foncière
- M et Mme SAMYN Patrick, rue du Vignoble, création d'un carport

➤ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- SCI Griotte à M BUBENDORF Mme GRUBER ; maison d'habitation ; 4 Rue des jardins
- SCI R et R à M JEANNIN Pierrick ; maison ; 6 Rue des Faisans
- M et Mme SOTHER Jean-Marie à axis Habitat, terrain Grossacker II
- M et Mme SOTHER Jean-Marie à M GRUNENWALD Mme BRODIER terrain GROSSACKER I
- M et Mme AS SELMANI à M et Mme BOTTLAENDER, maison 10, rue du Panorama

VENTE DE TERRAINS**Rue des champs**

M le maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'une demande de Mme BLEU pour l'acquisition d'une surface de terrain située à l'arrière de sa propriété.

Il s'avère que cette cession n'a aucun impact sur le domaine public. Toutefois un abornement et une enquête publique serait nécessaire.

Vu les explications présentées par le maire,

Vu la situation du terrain,

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'abornement et à la vente de cette parcelle à la suite de l'enquête publique nécessaire.

Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.



Hinter den Gaerten

Le maire rappelle que lors de l'achèvement de tout lotissement, la voirie, à la fin des travaux, revient à la commune. SOVIA souhaite donc céder à la commune la voirie de la rue du panorama.

Le conseil municipal :

Décide d'accepter la cession à l'euro symbolique des parcelles :

Section 5 N°256 d'une surface de 2118 m²

N° 251 d'une surface de 11 m²

N° 235 d'une surface de 49 m²

N° 255 d'une surface de 21 m²

Toutefois une levée des réserves doit être effectuée avant le transfert dans le domaine public, car certains tabourets siphons ne sont pas propres et des problèmes d'éclairage public subsistent.

Terrain rue Principale

Le maire rappelle au conseil municipal que plusieurs acheteurs se sont présentés, afin d'acquérir le terrain section 1 N°206. Lors du conseil municipal du 30 septembre 2021, il avait été décidé de scinder la parcelle en deux.

La commune a été destinataire d'une proposition de M FIXARIS qui souhaite acquérir une parcelle d'une surface totale de 522 m² située à la limite de celle de M BILLON.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la vente de cette parcelle à M FIXARIS pour la somme de 15 000 € l'are.

De même le conseil émet un avis favorable à la vente d'une parcelle de 1.82 à M BILLON Hervé au prix de 15 000 € l'are.

Le conseil autorise le maire à procéder à toutes les formalités nécessaires et nomme M Michel HARTMANN vendeur au nom de la commune.

Michel HARTMANN signale également au conseil municipal que certaines personnes sont destinataires de courriers anonymes ayant pour but de dénoncer la vente de terrain à un prix trop bas.

Il tient à préciser qu'en 2011, une parcelle de terrain, située dans le même secteur a été cédée à M et Mme KAM pour une valeur de 11 000€/are. Le terrain n'était pas viabilisé, tout comme ceux que nous vendons actuellement.



POINT 3 – CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'AGENT TECHNIQUE A POURVOIR AU TITRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1^o
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi temporaire d'agent technique relevant du grade des adjoints techniques à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minute (soit 35/35^{èmes}), en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Considérant que les crédits, disponibles au chapitre budgétaire correspondant, permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 01.06.2022, un emploi temporaire de d'agent technique relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures 00 minutes (soit 35. /35^{èmes}), est créé pour une durée d'un an soit jusqu'au 31.05.2023 à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

POINT 4 – SUBVENTION ECOLE

Le maire informe le conseil municipal que l'école souhaite réaliser une sortie fin mai à NEUWILLER LES SAVERNES durant trois jours.

Une demande de subvention nous est parvenue.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accorde la subvention de 775 € à la coopérative scolaire pour financer une partie de la sortie de fin d'année.

Les crédits nécessaires ont été adoptées au BP 2022



POINT 5 – DIVERS

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion, avec les représentants de la Com Com en charge du périscolaire, s'est tenue, ce jour, afin de trouver une solution pour que tous les enfants de Froeningen puissent bénéficier du service.
- Plusieurs propositions ont été faites dont un déplacement soit à Zillisheim, soit à Illfurth à la résidence Saint Brice. Ces mesures sont provisoires en attendant l'extension de la structure de Hochstatt.

- Michel HARTMANN rappelle que la journée citoyenne est fixée au 21 mai 2022. Vivian BAUER informe le Conseil Municipal que l'école participera à cette journée.

- Georges CLAERR souhaite savoir ce que sont ces coups de feu que l'on entend régulièrement. Il s'avère que c'est un procédé utilisé par des exploitants agricoles pour chasser les corbeaux qui picorent les semis.

- Sonia WERTH rappelle qu'une sortie en forêt avec Monsieur DAUVERGNE Olivier, Agent ONF ? est prévue samedi 4 juin 2022.

- Georges CLAERR souhaite savoir s'il y a une avancée concernant la déviation Mulhouse-Altkirch. Monsieur le Maire précise que pour le moment nous n'avons aucune information.

- Sonia WERTH informe le conseil municipal qu'une demande pour la mise en place d'un filet de but a été formulée dans la boîte à idée. Nous allons étudier cette demande.

- Le Maire rappelle que les élections législatives se dérouleront le 12 et le 19 juin. Un planning sera établi selon les disponibilités de chacun.

- Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion sur les pistes cyclables s'est tenue à la Com Com le mardi 10 mai 2022. Concernant le financement, 80% sera à la charge de la CEA, 10% à la charge de la Com Com et 10 % à la charge de la commune. Les détails techniques suivront.

Le Maire lève la séance à 21 h 15.



Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de FROENINGEN
SEANCE DU 12 MAI

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEIM Georges	Maire		
Michel HARTMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		
Marie DORI	Adjointe		
Déborah MARTINS	Adjointe		
Mathieu ABEGG	Conseiller		
Sandra BESSAGUET	Conseillère		
Vivian BAUER	Conseiller		
Georges CLAERR	Conseiller		
Guytaine ILLAN	Conseillère		
Jean-Claude KLEIN	Conseiller		
Franck ROMANN	Conseiller		
Yves SCHUELLER	Conseiller		
Frédéric ZIMMERMANN	Conseiller		